

18/11/2020 14:38

CONSEIL MUNICIPAL

29 octobre 2020

Ordre du jour

- 1/ Choix des entreprises travaux piscine
- 2/ Convention distributeur pizzas
- 3/ Tulle'agglo : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, désignation des 2 membres à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, transfert des pouvoirs de police
- 4/ Aménagements : zone de rencontre, rue des écoles
- 5/ Cimetière : columbarium, enherbement
- 6/ Recensement de la population : coordinateur communal et agents recenseurs
- 7/ Acquisition nouveau camion au service technique
- 8/ Programme Contrat de Solidarité Communale 2021/2023
- 9/ Informations : adressage, fibre, ateliers médiathèque
- 10/ Questions orales

Présents:



Absents:

- Excusé : représenté par un pouvoir: Muriel Rebuffel pouvoir à Céline Nisi
- Excusé non représenté: 0



Quorum (8):

Oui



Votants: 15

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : le secrétaire de séance désigné est Catherine Endean	

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour

Objet: Loyer 2021 et frais d'entretien 2020 de l'EHPAD

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 0	Pour : 15
Décision : approbation du rajout de ce point à l'ordre du jour	

Procès-verbal de la séance précédente

Séance du 24 septembre 2020

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : approbation du PV	

Délibérations rattachées à la séance précédente

N°67 Programme Habitat Impasse du Baril:
demande de prêt sans intérêt à la Carsat

N°71 Décision modificative, budget annexe cimetière :
augmentation de crédits en dépenses (compte 678) et recettes (compte 706) de 150€, pour le remboursement d'une partie des frais de rétrocession de concession à la famille Chazal

N°72 Décision modificative, budget principal :
virement de crédits en dépenses d'investissement (du compte 2111 au compte 2041582) de 4 894,26€ pour le paiement des travaux d'enfouissement Route des Barrières

N°74 Tarifs liés au placement d'animaux divagants :
Frais de surveillance et de soin: 10€ par jour
Tarif de vente: 140€ par cochon

Choix des entreprises travaux piscine

RECAPITULATIF TOUS CORPS D'ETAT

N°	Titre du lot	A	Entreprises (Mieux-disante ou titulaire)	Offre Vérifiée H.T. €	Estimation H.T. €
1	DEMOLITION - GROS OEUVRE - AMENAGEMENTS EXTERIEURS		Entreprise FAÏON	29 037,00	17 217,67
2	MENUISERIES EXTERIEURES		SAS CHEZE Christian	5 600,00	5 620,00
3	MENUISERIES INTERIEURES		GOURSAT et Fils	7 983,68	7 170,60
4	ISOLATION - PEINTURE		Descat Ph. Sarl	4 742,48	5 310,32
5	CARRELAGE - FAIENCE		Entreprise R. Mizzaro	4 199,84	5 037,56
6	RESINE DE SOL		Aucune offre remise	0,00	7 671,00
7	ELECTRICITE		ERDE	8 682,00	8 445,00
8	PLOMBERIE		Aucune offre remise	0,00	5 480,00
TOTAL H.T. en € :				60 245,00	61 952,15

Observations :

Il est proposé d'établir des déclarations d'infructuosité pour les lots n°1, n°6 et n°8

Présents : 14

S'abstient : 0

Votants : 15

Contre : 0

Majorité : 8

Pour : 15

Décision :

- Lots 2/3/4/5/7: candidats proposés retenus

- Lots 1/6/8 : déclarés infructueux

Convention distributeurs pizzas et boissons

Entre la mairie de Lagraulière, représentée par son Maire, Ubald Chenou, siégeant « 1 place de la mairie 19700 Lagraulière », dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 29 octobre 2020, ci-dessous dénommée « la mairie »,

Et

M. Fabrizio VISCONTI, représentant l'entreprise Pizza Lisa, dont le siège social est situé « Chemin du Pilou 19100 Brive-la-Gaillarde », SIRET 451 762 124 000 27, ci-dessous dénommé « le fournisseur »,

S'accordent sur les conditions d'installation suivantes :

1/ La mairie accorde le droit d'utiliser le domaine public pour les installations suivantes :

- Un distributeur automatique de pizzas
- Un distributeur automatique de boissons

Ces 2 distributeurs seront installés l'un à côté de l'autre à l'emplacement suivant : à l'angle de la médiathèque et du parking, rue des écoles 19700 Lagraulière

2/ Les besoins en travaux identifiés du fournisseur pour l'installation sont : une dalle béton, une installation électrique et un sous-compteur électrique.

La mairie est le donneur d'ordre de ces travaux et en prend la charge financière.

Le fournisseur s'engage à verser la somme induite par ces travaux sous forme de don à la Caisse des Ecoles de Lagraulière.

L'installation des distributeurs est à la charge du fournisseur, comme leur entretien ou leur réparation.

3/ Le loyer est fixé à 100€ (cent euros). Ce loyer est réactualisé chaque trimestre selon le calcul suivant : relevé du sous-compteur électrique tous les trimestres x le prix moyen d'électricité à la date de relève

4/ La convention est valable pour une durée de 3 ans. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour la même durée 1 fois.

5/ La convention peut être dénoncée par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 2 mois.

6/ La convention sera automatiquement résiliée si l'une ou l'autre des parties ne respectait pas les engagements prévus ci-dessus.

7/ La mairie se décharge de toute responsabilité en cas de dégradation des installations effectuées.



Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : acceptation du projet et accord pour signer la convention	

Tulle'agglo

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- Prise de compétence par Tulle'agglo projetée
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document de planification et d'urbanisme à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire communautaire.
- Le PLUi exprime spatialement un projet de territoire partagé pour une vingtaine d'années, en consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement et en intégrant les spécificités des communes
- Il définit les règles juridiques d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir desquelles les maires délivrent les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager ...) des particuliers, professionnels ou organismes publics

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : défavorable à la prise de compétence du PLUi par Tulle'agglo	

Tulle'agglo

Membre de la CLECT

- 2 membres à désigner
- Mission: elle évalue le montant des charges transférées à la communauté lors d'un transfert de compétence afin de calculer les attributions de compensation versées aux communes membres
- Elle a, depuis la Loi engagement et proximité 2019, un rôle prévisionnel, prospectif en amont des transferts de charge.
- Elle élabore et approuve un rapport, présenté pour approbation en conseil communautaire

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : vote à main levée; les 2 membres sont:	
- Ubald Chenou	
- Muriel Rebuffel	

Tulle'agglo

Transfert des pouvoirs de police au Président

- Article L.5211-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : transfert automatique et de plein droit de 6 pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'EPCI dans les matières suivantes: assainissement, réglementation de la gestion des déchets ménagers, stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, police de la circulation et du stationnement, autorisation de stationnement des taxis, habitat
- Délai de 6 mois suivant l'élection de ce président pour que le Maire s'y oppose

Le Maire informe l'assemblée qu'il prendra un arrêté pour conserver ces pouvoirs de police

Tulle'agglo

INSCRIPTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DANS LES COMMISSIONS DE TRAVAIL 1/2

COMMISSIONS :

- 1 - Finances - Affaires générales	- 2 - Développement économique	- 3 - Projet de territoire Relation avec les communes - Communication - Numérique	- 4 - Habitat - Politique de la ville - Gens du voyage	- 5 - Transition écologique et énergétique	- 6 - Attractivité et aménagement du territoire - Formation - Enseignement sup	- 7 - Travaux - Voirie - Patrimoine	- 8 - Collecte et valorisation des déchets	- 9 - Cycle de l'eau - Assainissement	- 10 - Mobilité - Transport public et scolaire	- 11 - Culture - Lecture publique	- 12 - Petite enfance - Jeunesse- Sports
Betty DESSINE	Bernard COMBES	Jean-François LABRAT	Ana-Maria FERREIRA	Eric BELLOUEN	Yvette FOURNIER	Jean MOULAT	Stéphanie VALLEE	Hervé JAMMOT	Daniel RINGENBACH	Christine COUSAT	Fabienne LATOUR
- Gestion budgétaires - Prospective financière - Fiscalité locale - Relations financières avec les communes - Administration générale - Action de modernisation de gestion des services communautaires	- Politique économique communautaire - Zones d'activités - Installation d'entreprises - Démarche collective territoriale (DCT) - Pôle Local d'Accueil - Partenariat avec les acteurs économique locaux	- Projet de territoire - Relation avec les communes et les élus municipaux - Stratégie, définition, évaluation des outils de communication, - Communication externe et interne - Participation citoyenne - Numérique (infrastructures et usages)	- Programme Local de l'Habitat - Opérations d'amélioration de l'Habitat (OPAH, Pas Fonder...) - Logement des populations spécifiques - Aire d'accueil des gens du voyage - Politique de la ville	- Politique de transition énergétique - Politique de transition écologique - Plan Climat Air Energie Territorial - Programme européen LEADER	- Aménagement de l'espace communautaire - SCot et urbanisme - Développement de l'enseignement supérieur - Formation continue	- Voirie et ouvrages d'art - Patrimoine communautaires - Travaux - Accessibilité - Ingénierie	- Politique de collecte et de traitement des déchets, ordures ménagères, tri sélectif - Economie circulaire (recyclage...)	- Politique de gestion de l'eau - Assainissement	- Organisation de la mobilité - Transport urbain - Transport à la demande - Transport scolaire	- Politique culturelle - Lecture publique - médiathèque intercommunale et aide du réseau des autres médiathèques et bibliothèques du territoire	- Petite enfance - Accueil de loisirs sans hébergement (ALS) - Politique communautaire pour la jeunesse - Politique sportive - Apprentissage de la natation - Equipements sportifs

NOMS											
- JALIVION Bernard - RIVIERE Marie- Amélie - FOURNIER Gérard - REBUFFEL Michel - FLEURY Bruno - DEVEY Francis - FAURE Marie- Christine - RINGENBACH Daniel	- JALIVION Bernard - RIVIERE Marie- Amélie - CHENOU Ubald - PENOT Alain - DEVEY Francis - FAURE Marie- Christine - SALLES Bernard - BIDAULT Christelle - BOUCHETEL Emilie - ROCHE Jean- François - MARTHON Fabrice - CAVITTE Pascal - FOURNIER Yvette - BOUYOU Michel	- CHASSAGNARD Roger - FLEURY Bruno - SERVIERES Marie - BOUCHETEL Emilie - ROY Sophie - SPINDLER Jacques P. Guéraud	- CHASSAGNARD Roger - CHASTRE Alain - MONS Catherine - CHAUMEL Raphael - MARTHON Fabrice - FOURNIER Yvette	- RIVIERE Marie- Amélie - REBUFFEL Michel - CHASSAGNARD Roger - LONGY Hervé - BOUYOUX Odile - ALJARET Dominique - BIDAULT Christelle - BOUYER Anne - CHAUMEL Raphael - MARTHON Fabrice - FERREIRA Ana Marta - FERREIRA Ana Marta <i>Claudine Level</i>	- CHASSAGNARD Roger - LONGY Hervé - PENOT Alain - LAUGA Jean- Jacques - FAURE Marie- Christine - BACHELLERE Marc - BIDAULT Christelle - BOUGERE Marc - ROCHE Jean- François - MARTHON Fabrice - FERREIRA Ana Marta - VALLEE Stéphanie - FERREIRA Ana Marta <i>Christophe Noyrigac</i>	- CHASSAGNARD Roger - LONGY Hervé - PENOT Alain - LAUGA Jean- Jacques - FAURE Marie- Christine - BACHELLERE Marc - COULOUIMY Pierre - DUMOND Christian - BOUYER Anne - NOVAIS Jérémy - RINGENBACH Daniel <i>Christophe Noyrigac</i>	- SIGNE Didier - LONGY Hervé - DESARMENEN Christine - BORDAS Patrick - BOUGERE Marc - DUMOND Christian - ROCHE Jean- François - PERRIER Stéphanie <i>Alain Rouvier</i> <i>George Noyrigac</i>	- JALIVION Bernard - CHENOU Ubald - CHASSAGNARD Roger - GORON Béatrice - LAUGA Jean- Jacques - FOUICHE Pascal - ROCHE Jean- François <i>Alban Balthé F.</i> <i>George Noyrigac</i>	- RIVIERE Marie- Amélie - FLEURY Bruno - MARTHON Fabrice - PERRIER Stéphanie <i>Alban Balthé F.</i> <i>George Noyrigac</i>	- RIVIERE Marie- Amélie - HEBRARD Serge - EYROLLES Nicole - GORON Béatrice - DESARMENEN Christine - ALJARET Dominique - BOUYER Anne <i>Pauline Guéraud</i> C. Endean	- EYROLLES Nicole - BOUYOUX Odile - BOUYER Isabelle - BOUYER Anne - FOURNIER Yvette <i>Bouyout D.</i>

Aménagements

Objet: Aménagement Zone de rencontre.

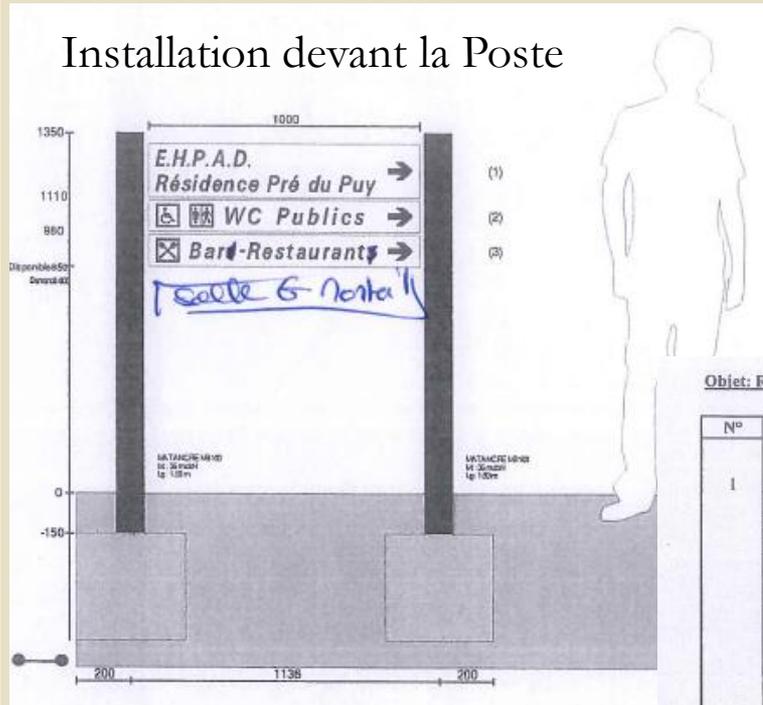
N°	Désignation	Unités	Quantités	P.U.	Montants
1	Signalisation verticale:				
	Fourniture de panneaux, comprenant le panneau, les brides de fixation, la visserie et bouchon, le mât galva 80*40, pose sur plastoblocs.				
	* Ensemble panneau "Début de zone" B52 de 700 classe 2	u	7	172,00 €	1 204,00 €
	* Ensemble panneau "Fin de zone" B53 de 700 classe 2	u	7	172,00 €	1 204,00 €
	Fourniture et pose de panneaux d'information fond jaune 100*80, lettres noires.	u	7	92,00 €	644,00 €
	Réalisation résine méthacrylate dosée à 6kg/m ² , fourniture et pose granulats 2,5/5 mm couleur beige, balayage du rejet.	m ²	42,00	36,50 €	1 533,00 €
	Fourniture et pose de pavés résine, collage à la résine méthacrylate dosée à 6kg/m ² , remplissage des joints a la silice.	m ²	16,50	79,20 €	1 306,80 €
				MONTANT H.T.	5 891,80 €
				T.V.A. 20,00%	1 178,36 €
				T.T.C.	7 070,16 €
	Option:				
	Scellement au sol ou sur bâtiments attenants, de l'ensemble de signalisation décrit chapitre I.	u	14	63,50 €	959,00 €
	Marquage au sol panneau B14 "Limitation 20 km/h" thermocollé ø 1050 mm.	u	6	175,00 €	1 056,00 €
				Montant H.T. avec option	7 906,80 €
				T.V.A. 20,00%	1 581,36 €
				Montant T.T.C. avec option	9 488,16 €

Validité de l'offre :

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 0	Pour : 15
Décision : acceptation du devis	

Aménagements

Installation devant la Poste



Objet: Rue des Ecoles.

N°	Désignation	Unités	Quantités	P.U.	Montants
1	Panneaux sur support: Fourniture et pose de panneau "arrêt et stationnement interdit" B6d ø 650 classe 2, Panneau M9 "des deux cotés de la rue". Fixation sur support existant.	u	2	98,00 €	196,00 €
				Montant H.T.	196,00 €
				T.V.A. 20,00%	39,20 €
				Montant T.T.C.	235,20 €

Validité de l'offre :

2 mois à compter de la réception du présent document.

Cimetière



Cimetière



Columbarium



Devis n°0000001153 établi le 01/10/2020

Désignation	Quantité	PU HT €	MT TTC €	TVA
Inhumation - Travaux de cimetière				
Fourniture et pose d'un columbarium Quietude (12 cases) en granit Mandaley Juparana et en Noir Fin pour les portes	1,00	7083,33	8500,00	2
Total Inhumation - Travaux de cimetière			8500,00	

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
20,00	7083,33	1416,67	8500,00
Total	7083,33	1416,67	8500,00

Présents : 14 S'abstient : 0

Votants : 15 Contre : 10

Majorité : 8 Pour : 5

Décision : refus de ce choix
et du devis proposé

Columbarium



Devis n°0000001154 établi le 01/10/2020

Désignation	Quantité	PU HT €	MT TTC €	TVA
Inhumation - Travaux de cimetière				
Fourniture et pose d'un columbarium en granit Tarn Saint Salvy (12 cases) et portes en Noir Fin	1,00	8125,00	9750,00	2
Total Inhumation - Travaux de cimetière			9750,00	

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
2 20,00	8125,00	1625,00	9750,00
Total	8125,00	1625,00	9750,00

Présents : 14 S'abstient : 0

Votants : 15 Contre : 5

Majorité : 8 Pour : 10

Décision : acceptation de ce choix et de ce devis

Enherbement



*Devis de Sève Paysage: 5 934,50€
ht pour 830m²*

7,55€/m² avec préparation du terrain

Gazon en rouleau



Tarif ID Green: 2350€ ht pour 600m²

3,91€/m² livraison du gazon en rouleau de 0,60m de large, sol à faire préparer par une entreprise

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : acceptation d'un essai de de projet sur 2 allées (environ 100m ²)	

Recensement de la population

Découpage de la commune:
3 zones de collecte (district)

Rémunération des agents recenseurs:

- 1€/feuille de logement et 1,20€/bulletin individuel
- Forfait kilométrique: 100€ pour le district du bourg, 200€ pour les districts des villages

Besoin en personnel:
1 coordonnateur communal et 1 assistant
3 agents recenseur

Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15

Décision : validation de l'organisation et des tarifs de rémunération

Acquisition d'un nouveau camion au service technique

Remplacement du camion actuel:

- Mise en circulation: 1^{er} janvier 1990
- 121 298km
- Coût et problèmes de réparation
- Passage aux mines

Conditions du nouveau camion

- Conditions techniques définies: 3,5T, simple cabine, coffre de rangement, moins de 50 000 km

Conditions financières: 20 000€ à 22 000€ ht

Délégation de pouvoir au Maire pour la recherche, la négociation et al commande

Présents : 14

S'abstient : 0

Votants : 15

Contre : 0

Majorité : 8

Pour : 15

Décision : validation du projet d'acquisition, validation des conditions techniques et financières définies, délégation de pouvoir au Maire pour l'acquisition dans les conditions énoncées

Programme Contrat de Solidarité Communale 2021/2023

Intitulé de l'opération	Ordre de priorité	Estimation HT	Année/période de réalisation	Typologie de l'aide du Département	Taux et plafonds	Autres subventions
Programme habitat : aménagement de terrain pour la construction de 10 logements sociaux	2	175 343€	03/2021	3. Aménagements	25% avec plafond de subvention à 25000€	DSIL 2020 Prêt sans intérêt Carsat
Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles	4	359 000€	2022	5. Equipements et projets divers	Variable	(DETR) CEE
Programme énergétique du Groupe Scolaire	3	79 323€	07/2021	2. Opération de construction et de rénovation avec gain sur la sobriété énergétique	40% avec plafond éligible de 100 000€ ht de travaux + 80% pour diagnostic DPE ou audit sur 6000€ht	(DETR/DSIL2021)
Accessibilité piscine municipale	1	67 653€	01/2021	5. Equipements et projets divers	Variable	Tulle'agflo
Création d'un espace coworking	5	78 150€	2023	2. Construction et rénovation avec gain sur la sobriété énergétique	40% avec plafond éligible de 100 000€ ht de travaux	CEE
Voirie		18 000€		10. Dotations voirie	40%	

Présents : 14

S'abstient : 0

Votants : 15

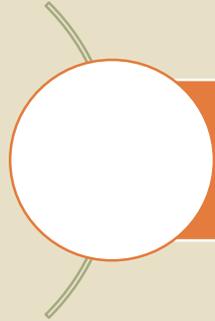
Contre : 0

Majorité : 8

Pour : 15

Décision : validation du programme 2021/2023

Point d'information



Adressage

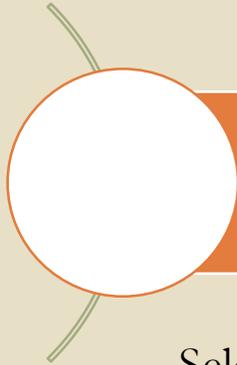
La saisie des nouvelles adresses sur le « Guichet adresse » de l'IGN est en cours et sera achevée d'ici quelques jours.

D'autres devis de fourniture des panneaux sont en cours aussi.

Chanteix ne participera pas à notre groupement de commande car leur demande de subvention a déjà été faite. St Jal est intéressé.

La vérification du tableau recensant toutes les adresses va débiter afin que les certificats d'adressage puissent être effectués.

Point d'information

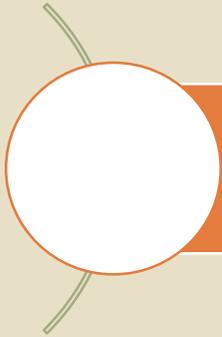


Fibre

Selon la dernière réunion de Tulle'agglo, le calendrier reste inchangé: la fibre sera disponible en début d'année.

Des démarchages vont avoir lieu dont il convient de ne pas tenir compte. C'est aux usagers à faire leur demande de raccordement auprès de l'opérateur de leur choix. Un délai de 3 semaines sera nécessaire entre l'offre émise et la réalisation des travaux.

Point d'information



Ateliers médiathèque

Depuis la rentrée :

Accueil des enfants de l'ALSH tous les mercredis matins de 9h30 à 11 heures

Accueil de la classe maternelle Petite section Moyenne section le vendredi matin

Accueil de la classe CP -CE1 le lundi après midi et le vendredi après-midi

Calendrier :

Jeudi 1er Octobre : 15h30 Atelier Tricots groupe 1

Mardi 6 Octobre : 17h Atelier Informatique groupe 1

Jeudi 8 Octobre : 15h30 Atelier Tricots groupe 2

Mardi 13 Octobre : 17h Atelier Informatique groupe 2

Jeudi 15 Octobre : 15h30 Club lecture

Tous les vendredis matins de 11h15 à 11h45, à partir du 2 octobre accueil des Bébés lecteurs avec 1 nounou , 2 mamans et 1 mamie

Conditions :

Les personnes intéressées aux Ateliers Tricots et Informatique sont réparties en deux groupes, afin de respecter les gestes barrières et les distanciations .

Le port du masque et le lavage des mains sont obligatoires pour toutes les activités.

Point d'information

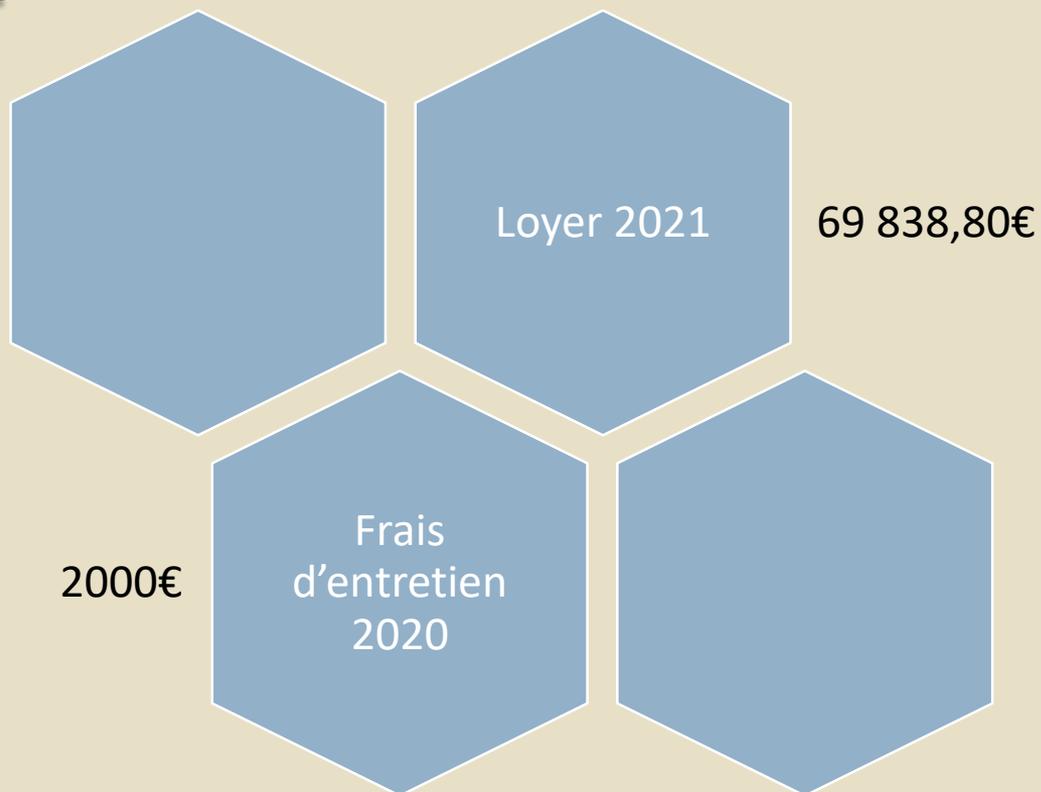


Visite de l'atelier de découpe

Un atelier de découpe a été créé par Tulle'agglo. Il regroupe 7/8 producteurs de viande (bœuf, porc, agneau, veau). Il propose de la viande brute et transformée. Une visite a été organisée car un partenariat est à l'étude pour la cantine (selon les conditions de livraison, de prix...).

Une rencontre a également eu lieu avec Agnès Bertrand-Lafeuille du Pôle Diversification Circuits Courts de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze. Des conventions sont à l'étude pour la fourniture de divers produits avec différents producteurs locaux.

EHPAD



Présents : 14	S'abstient : 0
Votants : 15	Contre : 0
Majorité : 8	Pour : 15
Décision : validation du loyer 2021 et des frais d'entretien 2020	

Commandes passées dans le cadre de la délégation de pouvoir (tarifs TTC)

Bordereaux 105 à

- Essence: 62,08€
- Travaux électriques: 4308€
- Maintenance Terra Aventura: 240€
- Livres de Noël école: 79,80€+204€
- Fournitures techniques: 25,32€+31,73€
- Enrobé: 401,88€
- Fournitures administratives: 150,76€+40,14€
- Fournitures scolaires: 149,52€
- Réception: 112,40€
- Loyer copieurs: 1559,99€+211,70€+154,60€
- Maintenance des cloches: 193,98€
- Nettoyage fossé Las Borias: 360€
- Masques: 141,37€
- Aspirateur et sacs: 103,62€
- Réparation installation chauffage mairie: 178,08€
- Contrôle technique Kangoo: 30€
- Diagnostics école: 739,90€
- Atténuation de compensation: 347,36€
- Fournitures d'entretien:
172,66€+87,55€+290,65€+115,39€
- Vêtements de travail: 78,96€+57,55€
- EDF: 529,86€+5992,81€
- Orange: 59,76€+192€+204€+66,60€+37,92€+22,80€
- Cotisation ACJNA: 99,17€
- SFR: 48,40€
- Alimentation: 9,84€+12,81€

Investissement:

• Travaux Club House :

14617,99€+603,76€+10800€

• Travaux piscine: 168€+800,30€+102€

• Panneaux de signalisation: 1497,37€

• Programme habitat: 30000€+1632€

Autres:

• Échéance Prêt: 3243,75€+10723€

• Traitements/indemnités/charges:

16546,02€+7037€

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir attribuée par le Conseil Municipal au Maire

- Vente de concession
 - Mme Marie BUGE

Questions orales des élus



Alain Ravier demande les modalités d'attribution des subventions. Le maire rappelle que suite à la délibération du 25 juin 2020, l'assemblée a décidé d'attribuer un forfait de base de 50€, 100€ ou 500€ à certaines associations choisies pour leur action et leur implication dans la vie locale, pour les aider dans leur fonctionnement, sur demande effectuée sur le Cerfa, après étude par le conseiller délégué, David Bousquet. Les associations qui ont un projet particulier (achat, animation...) devront déposer une demande spécifique de subvention (formulaire mairie), qui sera étudiée par le conseiller délégué, avant décision du Conseil Municipal.

David Bousquet informe que l'association des Parents d'Elèves souhaitait demander une subvention pour l'organisation d'ateliers de chimie et l'organisation d'une loterie. Mais le prochain confinement va reporter des animations.

Pauline Guéraud informe que beaucoup de parents se posent des questions au sujet de la rentrée en raison des modalités de l'hommage rendu au professeur Samuel Paty et aux nouvelles mesures sanitaires.

Prochaine séance



Jeudi 26 novembre
Conditions?

Clôture de la séance

21h55

Questions du public

